Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 040-254003304-20241211-11122024_07-DE

alpi Agence landaise pour l'informatique

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

Le 11 décembre deux mille vingt-quatre à 17h00 le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente.

DELIBERATION N°07
LANCEMENT DU MARCHE PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DES BIBLIOTHEQUES

Présents (présentiel et visioconférence) :

Dominique BIZIERE, Frédéric CARRERE, Jean-François CHIVRACQ, Virginie CLAVE, Jeanne COUTIERE, Colette DESTRADE, Céline FOURNIER, Philippe LAMARQUE, Ambre LAVEUR BERRUYER, Karl MADER, Magali VALIORGUE, Christine FOURNADET, Adeline VERGEZ.

Absents Excusés :

Hervé CARREL, Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Didier GAUGEACQ, Serge LASSERRE, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Julien PARIS, Stéphane SERE.

Date de convocation par voie dématérialisée : 04 décembre 2024

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 13

Votants/Pour : 13

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 040-254003304-20241211-11122024_07-DE

Madame la Présidente explique que le marché portant sur un logiciel de gestion des bibliothèques de la société C3rb arrive à terme en décembre 2025 et ne peux être reconduit.

Un nouveau marché doit être lancé pour répondre à de nouveaux besoins et aura pour objet l'acquisition, l'installation, la configuration et la formation à l'utilisation d'un logiciel de gestion des bibliothèques.

Comparé au marché précédent, celui-ci ne sera pas divisé en lots. En effet, l'objectif est de rationnaliser l'ensemble des fonctionnalités ; ce qui simplifiera le cadre contractuel, mais nécessite, en conséquence, une définition claire de son périmètre.

Le logiciel permettra de :

- Gérer le catalogue des documents (livres, périodiques, ressources numériques, etc.),
- Assurer le suivi des prêts et des retours de documents,
- Gérer les utilisateurs (inscription, gestion des comptes, etc.),
- Générer des statistiques et des rapports sur les activités de la bibliothèque, médiathèque

Il sera demandé également dans le cahier des charges, une prestation d'assistance et de maintenance assurée par l'éditeur retenu.

Au vu de l'estimation financière, la consultation sera publiée en appel d'offres ouvert.

LE COMITE SYNDICAL

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création d'un Syndicat Mixte Départemental ALPI,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020,

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport présenté par la Présidente,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

Article 1 :

D'approuver le lancement d'une procédure de marché public visant à acquérir un logiciel de gestion bibliothèque.

Article 2 :

D'approuver le dossier de consultation des entreprises qui sera mis en téléchargement sur le profil acheteur.

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 040-254003304-20241211-11122024_07-DE

Article 3 :

D'inscrire au budget les crédits nécessaires pour l'acquisition du logiciel, y compris les coûts liés à la maintenance, à la formation des agents, et à l'accompagnement à la migration des données.

Article 4 :

D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires au lancement du marché.

Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application : https://www.telerecours.fr

Fait à Mont-de-Marsan, le 11 décembre 2024

La Présidente du Syndicat Mixte Départemental ALPI

Magali VALIORGUE

La Présidente certifie que :
- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :